

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c la ligne. Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3. MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS. LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES: Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS: Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'hiver.

Tableau des horaires et tarifs pour le service d'hiver de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, incluant les lignes vers Paris, Bordeaux, Périgueux, Agen, et Monsempren-Libos.

Cahors, le 12 avril 1873.

Ainsi que le télégraphe nous l'a annoncé, l'Assemblée nationale vient de clore ses séances. Hier matin, elle s'est réunie à neuf heures, puis à deux heures, et le soir à huit heures. Cette dernière séance n'a pris fin qu'à onze heures et demie.

Le projet de loi sur les dommages de l'invasion et de la Commune a été enfin voté, et le résultat a donné raison aux efforts des députés que l'on appelle les ruraux.

Ces représentants des campagnes ont fait établir l'égalité entre Paris et les départements envahis.

Notre députation du Lot a voté dans ce sens, de telle sorte que la distribution d'une somme totale de 240 millions ne constitue pas un privilège pour Paris, comme on le voulait.

Plusieurs scrutins ont eu lieu sur divers systèmes tendant à établir cette égalité. Finalement, un amendement de M. Passy a réuni une majorité suffisante, malgré les députés de Paris, et la plus grande partie des républicains.

Au début de la première séance de cette journée parlementaire, un grave incident s'était produit.

On lit dans la Liberté:

M. Rouvier et après lui M. Gent, se sont plaints que le rapport de la commission d'enquête sur les marchés passés à Marseille ait fait accueil à une pièce du colonel Nicolas, où les administrateurs du département des Bouches-du-Rhône sont représentés comme s'étant enrichis par des rapines. Ils voulaient rendre le rapporteur seul responsable de cette publication. Un peu plus tard, M. Saint-Marc-Girardin, au nom de la commission, est venu revendiquer pour elle la responsabilité de cette publication. La commission a admis tous les documents et les réponses qui ont été faites; elle est prête à en accueillir de nouvelles, si on veut les lui adresser. Quant aux documents en eux-mêmes, la commission n'a jamais songé à se porter garante de leur véracité. Dans l'Assemblée, l'incident était clos, mais on craignait qu'il n'eût une suite au dehors.

Ceci posé, nous ne parvenons pas à comprendre comment M. Gent a pu se croire autorisé à demander une réparation par les armes à M. de Sugny, rapporteur de la commission, et comment MM. Laurent-Pichat et Edmond Adam ont consenti à assister M. Gent dans cette affaire. M. de Sugny n'a été en tout ceci que le porte-voix, le fondé de pouvoirs de la Commission, à qui M. Gent aurait dû demander réparation dans la personne des quinze membres qui la composent, en admettant toutefois que M. Gent abandonne la partie principale, le corpus delicti le colonel Nicolas.

Nous ne pouvons admettre que ce système de provocations s'introduise dans nos mœurs parlementaires; ces sortes d'intimidations seraient de nature à mettre en suspicion non-seulement la liberté des députés appelés à faire partie des commissions d'enquête, mais encore la sincérité de leurs travaux. Ce serait le plus déplorable des précédents.

Les radicaux ont choisi pour candidat, à Paris, M. Barodet, l'ex-maire de Lyon, contre M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères.

Plusieurs comités qui prennent des noms étranges: Comité fédéral, Comité des études, déclarent que M. Barodet représente la vraie démocratie. Voilà où nous a conduit la politique de bascule et d'indécision.

On assure, dit la Patrie, que le Comité des études n'est autre que le fameux Comité central, qui, au 18 mars, organisa la Commune. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on y retrouve les mêmes procédés, les mêmes agissements et le même langage.

Le journal de M. Gambetta, la République française, se fait remarquer par l'appui appuyé et violent qu'il donne à M. Barodet.

On lit dans la Presse:

Pendant deux ans la gauche modérée, la gauche extrême et la gauche furibonde ont servilement appuyé tous les actes de M. Thiers; pendant deux ans elles ont voté l'impôt sur les matières premières, la loi militaire, approuvé les mesures de proscription les moins conformes à la doctrine républicaine; en toute occasion elles se sont hautement vantées de leur soumission et de ce qu'elles appelaient « leur patriotique abnégation. » et voilà que brusquement, lorsqu'on leur demande de renoncer en faveur de ce gouvernement à l'une des situations qu'elles convoitent pour elles-mêmes, elles poussent les hauts cris et se révoltent.

Il résulte de tout cela que si jusqu'ici les gauches soutenaient et appuyaient M. Thiers, ce n'était point comme les naïfs affectent de le croire, parce qu'il réorganisait le pays et assurait la libération du territoire, mais bien parce qu'il faisait les affaires de « la démocratie. »

Quand on avait des doutes sur le républicanisme de M. Thiers, quand on croyait au rétablissement prochain de la monarchie, Paris, Lyon, Marseille s'insurgeaient, et venant en aide aux Prussiens qui tenaient la France à la gorge, ils achevaient par la lutte civile la ruine de la patrie commencée par la guerre étrangère.

Plus tard, les radicaux des grandes villes sont venus proposer à M. Thiers un odieux marché:

« Engagez-vous, leur disaient-ils, à faire la République, ou nous donnons le coup de grâce à la France! »

Aujourd'hui, comme au 18 mars, comme au 15 avril, les radicaux placent la République au-dessus de la patrie.

Hier, ils affirmaient que M. Thiers était indispensable au pays, que seul il pouvait régénérer la nation et préparer la revanche; et lorsque le chef de l'Etat néglige les intérêts radicaux, ils le combattent et cherchent à le renverser. Ils soutiennent M. Thiers quand ils espèrent en faire le complice de la révolution; et ils le répudient lorsqu'il se présente à eux comme le libérateur du territoire.

C'est entre M. Thiers et M. Barodet, entre le gouvernement et la Commune, que les électeurs de Paris auront à se prononcer.

Elections municipales.

Dimanche dernier des élections municipales ont eu lieu à Paris dans trois quartiers, et les

radicaux sont justement satisfaits du résultat obtenu.

Dans le quartier des Enfants-Rouges (3^e arrondissement), l'infortuné M. Bouvalet a pour successeur M. Cleray, qui a réuni 1,868 voix sur 5,070 inscrits et 3,416 votants. M. Cleray était le candidat de la République française, du Rappel, du Peuple souverain, du Corsaire, etc. Il méritait cet honneur. Insurgé de juin 1848, transporté sous la seconde République, gracié en 1854, il se produisit dans les clubs de 1868, fut, après le 4 septembre, candidat municipal de la Patrie en danger, journal de Blanqui.

Il recueillit chez lui ce révolutionnaire émérite, après le 31 octobre, et fut au 18 mars candidat aux élections de la Commune.

Le quartier des Champs-Élysées a élu un conservateur M. Pothier, notaire, qui a eu 552 voix sur 1,397 inscrits et 862 votants. Les deux candidats radicaux ont ensemble 302 voix. Le peu d'écart que ces chiffres révèlent est salué à l'égal d'une victoire par les feuilles écarlates et elles font remarquer que ce quartier peuplé de riches propriétaires et de leurs domestiques, n'avait jamais donné à l'opposition la plus réservée un tel nombre de voix.

Aux Ternes (17^e arrondissement), il n'y a pas de résultat définitif au premier tour. Six candidats se sont partagés les voix. Sur 3,791 inscrits et 2,591 votants, les trois candidats radicaux ont obtenu 1,500 voix, et les deux candidats conservateurs 1,010.

Ces résultats ne sont pas d'un heureux augure pour la candidature officielle de M. de Rémusat, et une dépêche télégraphique annonce qu'à Nantes la liste radicale a passé tout entière, ayant en tête M. Leloup, le maire récemment révoqué.

Les candidats rouges ont également triomphé dans plusieurs élections partielles à Marseille. Voilà donc les grandes villes travaillant à imposer de plus en plus, leur domination aux campagnes!

La Liberté présente les observations suivantes:

Les élections municipales qui ont eu lieu à Paris Marseille et Nantes, sont un signe du temps; et si optimiste que soit M. Thiers, les résultats obtenus vont à l'encontre du but qu'il poursuit: la fondation définitive de la République conservatrice.

Si l'on envisage la question de plus haut et si l'on cherche la résultante des scrutins au point de vue des idées générales, on reste convaincu que le parti communaliste, bien loin de songer à abdiquer, poursuit son but avec persévérance. Le calme dont nous jouissons ne permet pas assurément de remettre en circulation les idées qui avaient cours en 1871, mais nous ne saurions oublier que si les élus ont en grand nombre désapprouvé les crimes, les incendies de la Commune de Paris, beaucoup en avaient approuvé et en approuvent encore les étranges théories formulées le 19 avril:

- L'autonomie de la Commune. Le vote du budget communal. Fixation et répartition de l'impôt. Organisation de la magistrature. Police intérieure. Enseignement. Election des magistrats et fonctionnaires de tous ordres. Organisation de la défense urbaine et de la garde

nationale, qui élit ses chefs et veille seule au maintien de l'ordre dans la cité.

Paris se réservant, à la faveur de son autonomie, d'universaliser le pouvoir et la propriété, etc., etc.

Tant que ces étranges théories, dont l'application conduirait au morcellement et à la ruine de la France restent dans le domaine de la spéculation pure, elles sont inoffensives; mais nous avons vu quelques forcenés s'efforcer de les appliquer à Paris; nous avons vu des ateliers soi-disant abandonnés, livrés à des ouvriers de hasard, sous prétexte d'universaliser la propriété. Et comme en France la question du jour est toujours grosse de celle du lendemain, il est bien permis de signaler au Gouvernement les dangers qui pourraient résulter de certaines équivoques où il semble se complaire.

Sobriété, tempérance et simplicité républicaines.

On disait bien à Marseille que la préfecture de Bouches-du-Rhône avait été, durant la guerre, le théâtre d'un gaspillage effréné de bombances et de festins scandaleux. Les radicaux déclaraient que c'était une « calomnie monarchique, un mensonge réactionnaire ». La commission des marchés a, par hasard, mis la main sur une collection de documents qui sont, à ce point de vue, édifiants et récréatifs. Ce sont quelques factures payées par l'administration de la préfecture des Bouches-du-Rhône sous la dictature de M. Esquiros, à la charge du peuple français, dont les républicains sont si bons amis.

Marseille, le 17 octobre 1870. Avoir fait six bouquets pour le compte de la préfecture, de 5 francs chaque; total, trente francs. Montant, 30 francs.

Pour acquit, Pour les six bouquetières réunies, Signé: M^{me} Rougier.

Fr. 30. Vu bon à payer, Le vérificateur, Signé: A. Arruez.

Je déclare avoir reçu du citoyen Dupont, trésorier-payeur, la somme de quatre francs pour deux heures de voiture pour conduire M^{me} Delpech à la gare. Le 17 octobre 1870.

Fr. 4. Vu bon à payer: Le vérificateur, Signé: A. Arruez.

Le cocher, Signé: Ridellon.

Bon pour une heure et demie de voiture pour conduire Rouvier à la réception de Garibaldi. Fr. 3 50.

Pour acquit: Signé: Ch. Dole. 6 octobre 1870.

Pour la poursuite d'espions, de jésuites suspects et de conspiration chez M. Simon David. Deux courses de voiture.

Pour acquit: Signé: F. Chevalier. Le commissaire spécial de la gare, Signé:.....

Marseille, le 2 novembre 1870.
Doit, la préfecture des Bouches-du-Rhône, à
M. Lèbre, bottier, rue Vacon, 47.
Une paire boîtes veau écuyère 35 fr.
Une paire 1/2 semelles talons 4

Total 39 fr.

Pour acquit, 30

Signé : Lèbre.

Vu bon à payer,
Le vérificateur,
Signé : A. Arruez.

Vu et approuvé,
Le préfet des Bouches-du-Rhône,
Signé : Alp. Gent.

Doit la préfecture du Rhône, à Grégoire tapissier,
le montant de ce qui suit, savoir :
7 octobre. — Refait 4 grands fauteuils capitonnés
en soie verte, et fourni la soie, 440 fr.
Réparation d'un canapé en velours vert, 30

Total 470 fr.

Certifié la présente facture à la somme de quatre
cent soixante-dix francs.

Je déclare que les frais ci-dessus ont été faits sous
l'administration Esquiros et Delpèch.

Le 26 novembre 1870.

Pour acquit, 30

Signé : A. Grégoire.

Vu bon à payer,
Le vérificateur,
Signé : A. Arruez.

Approuvé,
Le préfet des Bouches-du-Rhône,
Signé : Alp. Gent.

Reçu la somme de 90 centimes que j'ai payé
pour le raccomodage (sic) d'une paire de souliers de
M. Esquiros.

Marseille, le 18 septembre 1870.

Signé : E.-A. Bousquet.

Doit la préfecture :
4 chemises blanches à 5 fr. 20 fr.

Pour acquit : 30

Signé : Pertus.

Doit la préfecture des Bouches-du-Rhône à Lèbre :
4 paire de boîtes écuyère 30 fr.

Marseille, le 15 septembre 1870.

Pour acquit, 30

Signé : Lèbre.

Reçu du citoyen Dupont, trésorier-payeur, la
somme de cent soixante-quatre francs, montant de
mes appointements, soit quarante-quatre journées
à quatre francs en ma qualité de valet de chambre.

Le 1^{er} novembre 1870

Ci 164

Reçu à-compte 60

Total Fr. 104

Signé : Marcel Houles.

Vu bon à payer :
Le vérificateur,
Signé : A. Arruez.

Je déclare avoir reçu du citoyen Dupont, trésorier-payeur,
la somme de deux cent quarante-huit francs, montant de mes appointements à partir
du 5 septembre au 30 octobre en ma qualité de
valet de chambre.

Du 5 au 30 septembre, soit 25 journées à raison
de 5 fr., y compris la gratification allouée par le
préfet. 125

Du 1^{er} au 30 octobre, à raison de 4 fr. 150

Transport des bagages du préfet. 3

Ensemble. 248

Le soussigné déclare que les frais ci-dessus ont
été faits par ordre et pour compte du citoyen
Delpèch, avant l'arrivée du citoyen Delpèch, préfet
actuel.

Le 17 novembre 1870.

Fr. 248

Signé : Célestin Bousquet.

Vu bon à payer :
Le vérificateur,
Signé : A. Arruez.

Approuvé :

Le préfet des Bouches-du-Rhône,
Signé : Alp. Gent.

Marseille, le 20 septembre 1870.

Bon pour dix paquets de tabac à 50 centimes.

Le commis aux vivres.

Bon pour deux paquets de tabac de 50 centimes.

Le conseil départemental,

Signé : Ménard.

Bon pour cent londrès pour la préfecture, à pren-
dre, rue Paradis, angle rue de la Darse.

Le 20 octobre 1870.

Par délégation du préfet,

Le vérificateur,

Signé : Auguste Arruez.

Bon pour deux cents cigares londrès à 50 fr.
le cent.

Le commis aux vivres,
Signé :

Reçu de M. Eyries, la somme de 50 fr. pour
deux boîtes londrès.
22 septembre 1870.

Signé : V. Pélissier.

Reçu du commis aux vivres de la préfecture la
somme de 5 fr. pour vingt londrès.

Marseille, le 22 septembre 1870.

Signé : Henri Michellon.

Livré par M^{me} Guichard, gérante du débit de
tabac, boulevard Muy, 48, à la compagnie de la
garde civique nationale de Marseille, savoir :

Le 8 septembre, 2 paquets bongies de

500 grammes, 2 50

Le 16 septembre, 4 litres vin à 40 c., 1 60

Le 18 — 25 paquets tabac à 50 c.

le paquet, 12 50

Le 19 septembre, 50 paquets tabac à 50 c.

le paquet, 25 »

Le 21 septembre, 50 paquets tabac à 50 c.

le paquet, 25 »

Total Fr. 66 60

Pour acquit :

Pour... Signé : Guichard.

Marseille, le 4 décembre 1870.

M. le directeur de la Compagnie des chemins
de fer Paris-Lyon-Méditerranée est requis de lais-
ser circuler gratuitement et en première classe, de
Roanne à Marseille, M^{me} Raymond.

Le préfet des Bouches-du-Rhône,
Signé : Alph. Gent.

Marseille, le 8 janvier 1871.

M. le directeur de la Compagnie des chemins
de fer Paris-Lyon-Méditerranée est requis de lais-
ser librement et gratuitement circuler de Marseille
à Roanne, M^{me} Ph. Raymond, dans un compari-
timent de coupé berlinoise ou lit.

Le préfet des Bouches-du-Rhône,
Signé : Alph. Gent.

Marseille, le 27 septembre 1870.

L'administrateur supérieur requiert le chef de
gare de Marseille de remettre un permis (aller et
retour) gratuit de Marseille à Nice au citoyen Joseph
Gambetta et au citoyen Nicolas Gambetta.

Le chef du cabinet, conseiller départemental,
Signé : Albert Baume.

Marseille, le 26 octobre 1870.

L'administrateur supérieur des Bouches-du-
Rhône requiert l'administration du chemin de fer
de transporter gratuitement en première, avec arrêt
facultatif de Marseille à Nice, M^{me} André, épouse
d'un délégué chargé d'un service public.

Le chef du cabinet,
Signé : Albert Baume.

Marseille, le 5 novembre 1870.

Le directeur de la Compagnie de Paris-Lyon-
Méditerranée est requis de laisser circuler libre-
ment et gratuitement de Marseille à Cette, le ci-
toyen Deffère, Antoine (inspecteur de la paix pu-
blique) avec sa femme et ses deux enfants.

Le préfet des Bouches-du-Rhône,
muni des pouvoirs administratifs et militaires,
Signé : Alph. Gent.

La Compagnie du chemin de fer Paris-Lyon-
Méditerranée est requise et mettra à la disposition
de M. Laur, ingénieur, commissaire spécial à la
défense, un coupé-lit pour un voyage aller et retour
de Marseille à Saint-Etienne, intéressant la défense
nationale.

Marseille, le 3 janvier 1871.

Le préfet des Bouches-du-Rhône,

Signé : Alph. Gent.

Nous, préfet du département des Bouches-du-
Rhône;

Requerrons la Compagnie du chemin de fer Paris-
Lyon-Méditerranée de faire transporter de Mar-
seille à Lyon la citoyenne M^{me} Delpèch, aller et
retour, première classe.

Fait à Marseille, le 25 décembre 1870.

Par délégation,

Le secrétaire général,

Signé : Rouvier.

Livré au commis aux vivres de la préfecture :
Deux caisses cognac de 12 bouteilles chaque, soit
24 bouteilles, à fr. 5, 120 fr.

Marseille, le 20 septembre 1870.

Pour acquit :

Signé : Dibot.

Livré par M. Chabran, au commis aux vivres,
délégué pour le service de la préfecture, savoir :

180 litres d'huile d'olive à manger, surfine, à
2 fr. 50, 450 »
200 litres d'huile d'olive à brûler, 1^{re}
qualité, à 1 fr. 70, 340 »
630 litres vin rouge ordinaire à 0,35, 220 50
440 litres Langlade vieux, à 52 fr.
(vieux), 228 80
50 caisses Bordeaux vieux, à 40 fr. la
caisse, 2,000 »
2 arobes madère vieux, à 62 francs
l'arobe, 124 »
3,363 30

Marseille, le 17 septembre 1870.

Pour acquit :

Signé : A. Dibot.

Livré par M. Chabran, au commis aux vivres,
délégué pour le service de la préfecture savoir :

1400 litres vin ordinaire, rouge à 0,35, 385 »
400 litres Malaga, à 2 fr., 200 »
75 — Marsala, à 2 fr. 25 c., 168 75
2 caisses Vermout de Turin, à 30 fr.
la caisse, 60 »
120 litres vinaigre blanc, à 75 c. le
litre, 90 »
2 caisses Chartreuse, à 72 fr. la caisse, 144 »
220 litres Langlade, à 52 fr. l'hectolitre, 114 40
1,462 45

Marseille, le 29 septembre 1870.

Pour acquit :

Signé : Dibot.

INFORMATIONS

Dans la dernière séance de l'Assemblée,
M. Saint-Marc Girardin, au nom de la com-
mission du 4 Septembre, a expliqué que la
commission, en publiant les dépositions qui lui
étaient communiquées, ne les considérait que
comme renseignements, mais sans en prendre
la responsabilité.

Cette déclaration se rapporte, à une expli-
cation extra-parlementaire demandée par M.
Gent à M. de Sugny. Le président a convoqué
les deux parties dans son cabinet pour amener
un arrangement à l'amiable, mais ses efforts
ont été inutiles.

MM. de Raineville et Chaper, témoin de
M. de Sugny, rapporteur de la Commission du
4 septembre, ont déclaré qu'ils ne pouvaient
pas consentir à une rencontre, sans compro-
mettre la dignité et les droits de la commis-
sion, dont les membres n'auraient plus aucune
liberté s'ils étaient exposés à des menaces
individuelles.

Une réparation par les armes entre dé-
putés ! voilà qui nous mènerait loin, et si de
tels procédés passaient en usage, ce n'est pas
d'une ferme éloquence, mais d'un bon revolver
qu'il faudrait s'armer pour monter à la tri-
bune.

Les journaux de la gauche ont pris fait et
cause pour M. Gent, qui leur paraît tenir le
beau rôle. Ont-ils donc oublié les conseils
qu'ils adressèrent naguère à M. Ernest Picard
provoqué par un député bonapartiste ? Avec
quel très-légitime dédain ils qualifieront cette
façon par trop primitive de vider les querelles
politiques, et avec quelle vivacité ils condam-
neront ces duels parlementaires !

Au commencement du mois de mai dernier,
le gouvernement a reçu une dépêche télégra-
phique du chargé d'affaires de France au Japon
annonçant que le gouvernement du Mikado
venait d'abroger les édits contre la religion
chrétienne, et qu'il allait faire procéder à la
mise en liberté des chrétiens atteints en 1870
par les rigueurs de ces édits. Il résulte d'une
nouvelle dépêche de M. le comte de Turenne
que cette mesure est aujourd'hui un fait ac-
compli.

La Gazette de France extrait les curieuses
lignes qui suivent du traité de commerce avec
la Belgique, déposé à l'Assemblée par le gou-
vernement :

« Son Excellence le président de la Répu-
blique française et Sa Majesté le roi des
Belges, ont nommé pour leurs plénipoten-
taires, savoir :

» Son Excellence le président de la Répu-
blique française, M. Ernest Picard, membre
de l'Assemblée nationale, envoyé extraordi-
naire et ministre plénipotentiaire de la Ré-
publique française, près Sa Majesté le roi des
Belges,

» Et Monsieur Ozenne, conseiller d'Etat,
secrétaire général du ministère de l'agricul-
ture et du commerce, grand officier de l'ordre
national de la Légion d'honneur et de l'ordre
de Léopold de Belgique, etc., etc.

» Et Sa Majesté le roi des Belges, Monsieur
Guillaume-Bernard-Frédéric-Charles, comte
d'Aspremont-Lynden, membre du Sénat.

» Lesquels, après s'être communiqué leurs
pleins pouvoirs trouvés en bonne et due forme
sont convenus des articles suivants :

ARTICLE PREMIER.

« Il y aura pleine et entière liberté de com-
» merce et de navigation entre les sujets
» des deux Hautes Parties contrac-
» tantes... »

On reparle très sérieusement dans le monde
présidentiel de la translation de l'Assemblée à
Saint-Cloud, qui deviendrait la ville parle-
mentaire de la France. Les arguments qu'on
prête à M. Thiers, auteur du projet, sont les
suivants : Saint-Cloud est moitié plus près
de Paris que Versailles ; si l'émeute menaçait
les Chambres, la facilité qu'on aurait de dé-
fendre le pont de Saint-Cloud rend toute ten-
tative insurrectionnelle impossible. Dans la
pensée de M. Thiers, après les élections gé-
nérales, le gouvernement reviendrait à Paris,
mais les Chambres siègeraient à Saint-Cloud.
Quoi qu'il en soit, les études en vue de cette
translation sont commencées. Les dépenses
sont évaluées à 12 millions, dans un devis
sommaire présenté à M. Thiers.

Une vingtaine de conseillers municipaux de
Lyon ont donné leur démission ; mais, dans
cette ville, les nominations auront lieu par
quartier, et il est probable que les résultats
se balanceront.

On sait qu'un arrêté du conseil d'Etat de Ber-
ne, frappé de destitution 97 prêtres coupables
d'avoir protesté contre les décisions schismati-
ques de la conférence diocésaine. Nous trou-
vons dans une correspondance adressée de Berne
au journal la Française, quelques détails fort
intéressants sur la mise à exécution de ce dé-
cret. « Le dimanche 23 mars, l'office divin a
été généralement supprimé dans les paroisses
du Jura. A Sauley, on a vu arriver, dès le
matin, trois agents de l'autorité, porteurs de
l'arrêté. Ils évitent de se montrer au pres-
bytère, mais au moment où le prêtre, revêtu
de ses ornements sacerdotaux, se présente aux
pieds des autels, ils l'arrêtent brutalement et
lui signifient de quitter l'église. Ailleurs, un
pauvre vicaire a été grossièrement arraché du
confessionnal. La paroisse de Damvant s'est
transportée sur le territoire français pour as-
sister à la messe de son pasteur. D'autres
curés, voisins de la frontière, sont allés, ac-
compagnés d'une imposante procession de
fidèles, célébrer la messe à Saint-Pierre, en
Alsace. »

Qui jamais eût pensé qu'un jour viendrait
où les catholiques de la libre Suisse seraient
obligés d'abriter dans un territoire soumis à
la Prusse les dernières épaves de leurs con-
fessionnels !

M. le général Picard commandant la 7^e di-
vision militaire et l'état de siège à Besançon,
vient de suspendre la République de Besançon
par un arrêté ainsi motivé :

Besançon, le 31 mars 1873.

Nous, général commandant la 7^e division mili-
taire,

Vu la loi du 9 août 1849 sur l'état de siège ;

Vu l'article publié à Besançon, le 26 mars, par
le journal la République, intitulé : « Un général répu-
blicain, » et finissant ainsi : « L'Assemblée ne voulait
pas entendre. D'avance, le parti de la majorité
était pris. On peut s'en indigner, mais on ne peut
pas sans étonner. »

» Le général de Bellemarre passe pour être ré-
publicain. C'est là son crime, comme ça été le
crime du général Cremer, vainqueur de Nuits, et
le colonel Denfert, le glorieux défenseur de
» Belfort.

» Si ces braves officiers avaient appartenu tant
» soit peu à l'illustre maison de Bourbon, comme
» M. le duc de Chartres, on aurait trouvé des raisons
» pour en faire des maréchaux de France. »

Considérant que, abstraction faite de la cause du
débat, qui n'est pas de notre compétence, cet article
condamne en termes excessifs et injurieux une déli-
bération de l'Assemblée nationale souveraine, qu'il

divise l'armée française en catégories de partis, de façon à créer, exciter les passions, les haines, les antagonismes politiques chez les officiers, et à détruire ainsi, parmi eux, l'esprit d'union, d'abnégation et de discipline;

Considérant, en outre, que le devoir des généraux en activité ou en disponibilité est de repousser toute classification politique, pour rester uniquement à la disposition du gouvernement de leur pays.

Arrêtons :

La publication du journal la République sera suspendue pendant quinze jours, à dater du 1^{er} avril.

Signé : PICARD.

Chronique locale et méridionale.

A cause des fêtes de Pâques, le Journal du Lot ne paraîtra pas mardi prochain.

Le Conseil général du Lot, ouvrira sa session ordinaire le 21 avril prochain.

L'ouverture de la 2^e session ordinaire des conseils municipaux est fixée au 11 mai. La session devra être close le 20.

Les conseils auront à procéder à l'examen des comptes et à la confection des budgets.

Ils auront aussi à voter pour l'année 1874 les contingents proposés pour les chemins de grande communication et d'intérêt commun, ainsi que les ressources qu'ils entendront affecter aux chemins vicinaux ordinaires, en distinguant le réseau subventionné.

Ils devront en même temps arrêter le tarif de la conversion des prestations en tâches et délibérer sur l'emploi des reliquats des exercices précédents.

Un grave accident est arrivé ces jours passés à la Cathédrale. Une cloison s'est effondrée sur l'orgue du chœur et l'a complètement mis hors de service. Ce bel instrument ne valait pas moins de 3,000 fr.

Nous apprenons que, par décision du Président de la République, notre compatriote M. le général de Colomb a été nommé au commandement de la 1^{re} division du 2^e corps de l'armée de Paris. C'est un poste de confiance et aussi de danger, un poste qui n'est donné qu'à des généraux solides et expérimentés.

Le général de Colomb est un des plus jeunes généraux de division de l'armée, il appartient à cette brillante pléiade d'officiers d'Afrique, qui sont et la gloire et l'espoir de notre armée et peut-être aussi de la France.

Le temps froid et pluvieux n'a pas empêché les fidèles d'affluer aux saints lieux le Jeudi-Saint. Plusieurs chapelles, celles de Saint-Georges et des Frères de l'école chrétienne, étaient ornées avec beaucoup de goût.

Le ministre des cultes vient d'adresser cette lettre aux évêques :

« Versailles, le 25 mars 1873.

Monseigneur,

Le conseil d'Etat a délibéré et adopté, dans ses séances des 27 février et 6 mars derniers, un avis de principe, par lequel, il reconnaît aux fabriques la capacité de recueillir seules et de distribuer les libéralités ayant une destination charitable.

Je crois devoir adresser à Votre Grandeur un exemplaire de cet avis, qui modifie sur un point important la jurisprudence administrative établie en 1863, pour l'acceptation des libéralités dites connexes, et la garde des titres des propriétés ou des rentes données ou léguées aux établissements ecclésiastiques ou religieux.

Agrez, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

JULES SIMON.

La jurisprudence établie en 1863, et qui vient d'être heureusement réformée par le Conseil d'Etat, se fondait sur la pensée, d'une part que les libéralités destinées à secourir les pauvres ne peuvent pas être acceptées et exécutées sans l'intervention du bureau de bienfaisance ou du maire de la commune; d'autre part, que le soin de recueillir de telles libéralités n'entre

pas dans les attributions légales des fabriques.

Un arrêté préfectoral fixe ainsi qu'il suit les époques pendant lesquelles la pêche est interdite :

1^o Du 20 octobre au 31 janvier est interdite la pêche du saumon, de la truite et de l'ombre-chevalier.

2^o Du 15 avril au 15 juin est interdite la pêche de tous les autres poissons.

La direction de l'enregistrement et du timbre recherche en ce moment avec le plus grand soin les contraventions à la loi sur le timbre des quittances. Des inspecteurs spéciaux de cette administration sont envoyés dans les bureaux des compagnies ou des sociétés industrielles et financières, ainsi que dans les grandes maisons de commerce, et se font montrer, en vertu de pouvoirs réguliers, les quittances reçues par la comptabilité des dépenses de ces sociétés ou de ces maisons.

Lorsque les inspecteurs trouvent des quittances non revêtues du timbre, ils les saisissent et dressent un procès-verbal aux commerçants qui les ont délivrées sans avoir satisfait aux prescriptions de la loi.

Le taux de l'amende infligée au commerçant qui se trouve dans ce cas, s'élève à 64 fr. 55, et le délai accordé par la lettre adressée au délinquant pour l'inviter à payer n'est que de quarante-huit heures.

On voit qu'il est bon de se mettre en règle et de n'oublier ni l'apposition du timbre ni son oblitération au moyen d'une date et d'un paraphe.

Un arrêté du ministre de l'agriculture et du commerce, rendu en exécution du décret du 26 février dernier, divise le service de la vérification des poids et mesures en cinq circonscriptions régionales, placées sous la direction de vérificateurs en chef, chargés de l'inspection et du contrôle qui auront leur résidence dans les villes suivantes : Amiens, Angers, Avignon, Bordeaux et Paris.

Les contribuables comprendront difficilement l'utilité de ces emplois nouveaux et de ces inspecteurs dont on s'est passé jusqu'ici, et qu'il faudra chèrement payer.

On parle trop souvent des horribles accidents dus à l'imprudence des personnes qui manient le pétrole : en voici encore un qui vient d'arriver dans notre ville.

M. Thierry, sous lieutenant au 101^e, détaché au dépôt du recrutement de l'Aveyron, a depuis quelque temps chez lui une de ses nièces âgée de dix-huit ans, qui vient d'éprouver les funestes effets que peut produire le manque de précaution dans le maniement de ce liquide dangereux.

Vendredi soir, au moment de se coucher, cette jeune personne voulut verser du pétrole dans une lampe allumée ; elle répandit sur elle un peu de cette huile qui s'enflamma tout-à-coup et mit le feu à ses vêtements. A ses cris, son oncle accourut et parvint bientôt à éteindre le cercle de flammes qui environnait déjà sa nièce. Mais déjà le cruel élément avait fait d'affreux ravages : tout le bas du corps était couvert d'affreuses brûlures ; M. Thierry lui-même a eu les mains fortement endommagées.

On nous assure que l'état de cette demoiselle est extrêmement grave et inspire de sérieuses inquiétudes à sa famille.

C'est un nouveau et terrible avis à tous ceux qui se servent de ce mode d'éclairage si avantageux, mais aussi si plein de dangers pour ceux qui l'emploient.

(Progress.)

La lune rousse, suivant M. Arago, est la lune qui, commençant en avril, devient pleine soit à la fin de ce mois, soit plus ordinairement dans le courant du mois de mai. Or, cette année, il y aura nouvelle lune le 25 avril à 10 heures 51 minutes du soir, et cette lune qui sera la lune rousse, durera jusqu'au 25 mai.

La commission de harnachement militaire, présidée par le général du Barrail, vient d'adopter un nouveau modèle de selle, dont l'essai va avoir lieu immédiatement. C'est, dit la Patrie, l'atelier d'arçonnerie de Saumur qui va fabriquer les modèles à expérimenter.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions trimestrielles. — Fin mars.

Mathématiques élémentaires.

Dessin d'imitation : 1 De Valon, 2 Lachaise.

Philosophie.

id. 1 Serrano, 2 Peyrissac.

Mathématiques préparatoires.

id. 1 Gez, 2 Gasc.

Rhétorique.

id. 1 Lescale, 2 Barancy.

Seconde.

id. 1 Delmas, 2 Rives.

Troisième.

id. 1 Toulouse, 2 Daynard.

Quatrième.

id. 1 Lescale, 2 Valmary.

Cinquième.

id. 1 Blanié, 2 Lagaspie.

Sixième.

id. 1 Bertrandi, 2 Dartigalongue.

id. 1 Valat, 2 Barriétis.

Septième.

id. 1 Lagaspie, 2 Taillade, Pierre.

Huitième.

id. 1 Delrieu, 2 Daynard.

Enseignement spécial. — Troisième année.

Dessin d'imitation : 1 Rozière, 2 Boussuge.

Deuxième année.

id. 1 Dissés, 2 Favarel.

Première année.

id. 1 Combelles, 2 Alazard.

Année préparatoire.

id. 1 Ricard, 2 Pasquet.

Le Proviseur,

RICHAUD.

Il circule de faux billets de 25 francs dans un certain nombre de localités. Ces faux billets sont remarquables par la teinte plus foncée du papier et par une espèce de « bronze qui règne autour des dessins. »

On lit dans le Courrier de la Gironde :

« Le département de la Gironde et les départements vinicoles qui le touchent, traversent en ce moment une période périlleuse.

« Dans la nuit du lundi au mardi, il y a eu une forte gelée, qui a, fort heureusement, été sans effet fâcheux ; dans la nuit qui a suivi, le froid a été plus vif. Il est à craindre que certains points n'aient eu à souffrir ; mais jusqu'à ce moment nous sommes sans nouvelles. »

Le bataillon du 15^e de ligne qui était allé à Rivesaltes le 26 mars pour y maintenir l'ordre est rentré à Perpignan.

Toujours et partout des agressions contre les agents de l'autorité.

On écrit de Graissessac (Hérault) :

Ici, comme dans beaucoup d'autres localités, les agressions contre les agents du pouvoir, chargés de faire respecter la loi, se multiplient.

Dans la nuit de dimanche dernier, deux gendarmes de notre brigade, faisant une patrouille et passant dans le hameau de La Fournaque, rencontrèrent au milieu de la rue un groupe de jeunes gens qu'ils engagèrent à se retirer. A quelques pas de là et au tournant de la route, ils furent assaillis par une grêle de pierres qui les obligea à se mettre un instant à l'abri. Revenant ensuite sur leurs pas, ils se dirigèrent du côté d'où étaient partis les projectiles, mais les assaillants avaient disparu.

Toutes les investigations de la justice ont été infructueuses. »

On lit dans le Messenger du Midi :

Dans la soirée d'avant-hier, dimanche, sept arrestations ont été opérées à Montpellier, sur des individus qui avaient outragé et s'étaient livrés à des voies de fait sur des agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions et des militaires de service au Cirque anglo-américain. »

Nécrologie

M. Alfred de Maynard vient de mourir presque subitement dans sa propriété de Copeyre, près de Martel. Notre regretté compatriote appartenait à une ancienne famille, qui remonte au-delà du poète si connu du XVII^e siècle. Il emporte l'estime et l'affection des populations au milieu desquelles il vivait.

Les opinions de M. de Maynard étaient essentiellement chrétiennes, et il est de ceux dont la vie a été l'accomplissement du devoir. L'aîné de ses fils, M. Marc de Maynard, s'est engagé dès le début de la guerre, à l'âge de 17 ans (encore un enfant) dans les zouaves de Charette qui ont été tout à la fois la terreur des Prussiens et l'admiration du monde. Il s'est brave-

ment conduit à l'armée de la Loire, où l'on vit dans une charge à la baïonnette, le drapeau changer quatre fois de main, chaque porteur de drapeau tombant successivement frappé à mort. Nous sommes heureux que l'excellent M. de Maynard, si rapidement enlevé à sa famille et à ses amis, laisse après lui un fils qui a si bien commencé.

CALENDRIER DU LOT. -- AVRIL.

JOURS	FÊTES	FOIRES.
13 Diman.	PAQUES	
14 Lundi.	s Tiburée	Lhospitalet, Montcabrier, Labastide-Murat.
15 Mardi.	s Amicet	Figeac.
16 Mercr.	s Victorin	Prayssac, Cremps, Grèzes, St-Jean-de-Laur, Souceyrac, Gourdon.
17 Jeudi.	s Lambert	Vayrac.
18 Vend.	s Parfait	Cours, St-Caprais, Connac, Montredon.
19 Samedi.	s Timon	Duravel.

P. Q. le 4, à 6 45 du matin.
 P. L. le 12, à 10 0 du soir.
 D. Q. le 20, à 5 57 du matin.
 N. L. le 26, à 10 51 du soir.

Marchés aux bestiaux de La Villette.
Paris, 11 avril 1873.

Bœufs, » fr. à » fr. ;
 Vaches, 1 fr. 55 à 1 fr. 75 ;
 Taureaux, 1 fr. 55 à 1 fr. 75 ;
 Veaux, 1 fr. 60 à 2 fr. 05 ;
 Moutons, 1 fr. 70 à 2 fr. 18 ;
 Porcs gras, 1 fr. 20 à 1 fr. 45.
 Vente lente.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 5 au 12 Avril 1873.

Naissances.

Labro (Marie), rue Ste-Barbe. — Mispoulié (Jacques), rue St-Urcisse. — Gibert (Pierre), à Cabessus.

Mariages.

Décas (Léon-Louis), et Simony (Antoinette). — Calmon (François) et Garrigou (Marie-Anne). — Laurent (Michel) et Despoux (Anne).

Décès.

Nadal (Marie), 33 ans, rue Darnis. — Oulibou (Jean-Pierre), cordonnier, 65 ans, à Labarre. — Delom (Elisa), 28 ans, célibataire, rue Brives. — Théron (Jeanne), marchande de poissons, 55 ans, rue Pertail-au-Vent. — Flaujac (Jean), journalier, 73 ans, hospice. — Bastide (Marguerite), propriétaire, 82 ans, rue Donzelle. — Vialard (Jacques), maçon, 26 ans, célibataire, rue (Mascoutou). — Lamarteny (Pierre), cantonnier, 79 ans, rue des Capucins. — Sémirrot (Louis-Alexandre), jumeau, 1 mois, rue des Soubirous. — Baudel (Raymond), cultivateur, 44 ans, célibataire, hospice.

Dépêche Télégraphique.

Une dépêche télégraphique de Bourg-Madame (frontière d'Espagne), annonce que la bande carliste, commandée par Saballs, duc de Braga, a commencé ses opérations contre la ville de Puycerda.

Une autre dépêche porte ce qui suit :

La fusillade continue. On annonce que des colonnes sont parties de Gérone pour aller au secours de Puycerda. Les carlistes, de leur côté, attendent des renforts. On s'attend à un combat sérieux.

Versailles, 12 avril,
3 h. 35 m., soir.

Les carlistes ont été repoussés à Puycerda, après une longue lutte ; on croit qu'une nouvelle tentative est imminente sur ce point.

La nomination de M. Pascal au poste de sous-secrétaire d'Etat, au ministère de l'intérieur, produit bon effet. On espère des remaniements dans le personnel administratif.

La candidature Barodet est la principale préoccupation des journaux. Le Messenger de Paris, organe du monde des affaires, dit qu'on a grande crainte du succès de ce candidat.

Le souverain pontife a été souffrant ; les nouvelles, du 11 avril, annoncent une amélioration sensible.

Bourse de Paris.

Paris, 12 avril 1873, soir.

Rente 3 p. % 55,90
 — 4 1/2 p. % 80,25
 — 5 p. % 91,35
 — 5 p. % 90,85

Variétés

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

Par les Bénédictins. Nouvelle édition.

DEUXIÈME ARTICLE.

(Suite).

La légende de dame Carcas que tout le monde sait de mémoire est très poétique. Mais ce n'est pas de Carcas que Carcassonne tire son nom.

Quant à la ville de Nîmes, il est bien difficile de déterminer l'année de sa fondation. Le nom de Nemausus est resté inconnu à tous les écrivains grecs et romains jusqu'au temps d'Auguste.

Cette notice sur Nîmes est suivie d'un véritable traité des monnaies autonomes de Nemausus. On sait maintenant, à n'en pouvoir douter, que cette antique cité a frappé à son effigie des monnaies de bronze et d'argent.

Tous ces détails, si intéressants pour l'histoire de la province, avaient été effleurés à peine par les Bénédictins. Les savantes Notes de M. Barry viennent donc bien à propos.

ci de les uns par les autres. Il s'est également beaucoup aidé du Corpus inscriptionum latinarum, de l'Annuaire des antiquaires de France, des Notes tirées de Gruter, de l'Appendix epigraphica d'Herzog, du Glossaire de Ducange et de la Numismatique de la Gaule Narbonnaise.

III. Il nous reste peu de place à consacrer aux notes de M. Mabille, de la Bibliothèque nationale, membre de la société des Antiquaires de France. Mais nous aurons occasions d'y revenir quand paraîtront les autres volumes de la nouvelle édition de l'Histoire de Languedoc.

N'oublions pas de faire observer que les notes de M. Barry et de M. Mabille, placés au bas des pages, éclairent le texte des Bénédictins sans jamais l'interrompre.

La publication de M. Privat compte plus de cinq cents souscripteurs. Tout ce qui fait autorité en France dans les Lettres, les Sciences, les Arts, le Clergé, l'Armée, la Magistrature et l'Administration tiendra à honneur de venir grossir cette liste.

Inutile d'en dire plus long. Des travaux de ce genre portent en eux-mêmes leur recommandation et se passent de tout éloge.

Firmin BOISSIN.

Annonces

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry, de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalescière Du Barry, qui combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, sigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Le grand explorateur scientifique, docteur Livingstone, en faisant son rapport à la Société géographique de Londres sur son voyage en Afrique, dit : « Les habitants de la province d'Angola paraissent jouir d'une félicité élyséenne ; ils n'ont besoin ni de médecin, ni de drogues, leur nourriture principale étant la Revalescière que Du Barry a introduite en Europe ; ils sont parfaitement exempts de maladies ; la phthisie, scrofules, cancers, fièvres, constipations, diarrhée, etc., leur sont complètement inconnus, ainsi que la petite vérole, rougeole, etc. »

Cure n° 62,845. Ecrainville (Seine-Inférieure), 27 nov.

Je souffrais depuis trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre la respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalescière Du Barry, et je m'en trouve très bien.

BOULET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25 ; 1/2 k., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière Chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 42 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 40 c. la tasse. — Envoyez contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien, Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 — Emissions au pair d'Obligations communales. 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-

des-Capucines, n° 19 ; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 %, rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

DÉJEUNER DES ENFANTS.

Pour fortifier les enfants et les personnes faibles de la poitrine, de l'estomac, ou atteintes de chlorose ou d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le RACAOUT des Arabes, de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, Paris. (Se défier des contrefaçons.)

contrefait le CHOCOLAT purgatif de DESBIÈRE ; il faut donc vérifier en achetant, sur chaque boîte, le nom et la signature et si elle sort bien de la pharmacie, 9, rue Le Peletier, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 18° livraison (5 avril 1873). — TEXTE : Le Poison d'Avril, par Levoisin. — Dans l'extrême Par-West, par R. B. Johnson. — L'exposition internationale de Vienne, par Louis Rousselet. — Le Marchand de Venise, par Et. Leroux. — Les Poissons dans une lettre. — Le Jardinage de la Jeunesse, par L. Chatenay. Dessins par Krafty, de Péne, Adrein Marie, Clerger, Rouyer.

Bureaux à la Librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Co, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la Langue française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 8° fascicule, BAR à BIA, est en vente.

AVIS. — M. Rivière, tapissier, galerie Fontenille, tient l'extrait si renommé de Viande Liebig. Il est à peine besoin d'énumérer les avantages de cet extrait, dont un grand nombre de personnes font usage et qui produit en quelques minutes le meilleur des consommés.

Pots de toutes dimensions.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layou.

ANNUAIRE

DÉPARTEMENTAL

STATISTIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

JOURNAL DU LOT

POUR L'ANNÉE

1873

PRIX : 1 FR.

Par la poste : 1 fr. 40.

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS LES

BUREAUX DU JOURNAL

A CAHORS

AVIS

EXCELLENTE QUALITÉ DE PAIN. —

GRAINES DE TOUTE SORTIE

chez CONTOU, boulanger,

rue St-James, à Cahors.



Mal de dents

Guérison instantanée par la Pyréthrine Lahaussais.

Dépôt à Cahors, Vinel, pharmacien ; à St-Céré, Lafon, pharmacien.

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

TRAITÉ GÉNÉRAL

PHOSPHATES DE CHAUX NATIFS

ET PRINCIPALEMENT DE CEUX DES GISEMENTS NOUVELLEMENT DÉCOUVERTS

dans le Quercy

PAR M. MALINOWSKI

UN BEAU VOLUME

avec une Carte du Lot et les coupes géologiques

Prix : 5 fr.

A louer à suite de décès

Pour entrer en jouissance le premier juin prochain,

L'Hôtel du Lion d'or

S'adresser à M. Bladanet, à Cajarc (Lot) qui en est propriétaire.

Cet Hôtel se compose de vastes Ecuries et Remises, et a deux descentes de voitures, faisant un service régulier de Cahors à Figeac.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible : aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom

A VENDRE

MAISON CARAYON

avec Cour et Pressoir

Sise quai Ségur, en face la Promenade des Platanes.

Pour les renseignements : S'adresser à M. Toulza, aîné, ou à M^e Labie, notaire, à Cahors.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS SUCCESSEUR DE MARIE MILLERAT

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'église et de fête votive. — Vierges et St-Joseph de toute grandeur. Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médallions. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur. — Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis. — Grand dépôt de Couronnes immortelles. — Couronnement mortuaire à louer.

PILULES GOURMANDES CAUVIN

VEGETALES. — 55, Boul. Sébastopol, Paris. Myélines, purgatives, charmes de la Constipation et de tous les maux qui négligent font les maladies, 30 ans de succès attestés en France et à l'Étranger. Broc. et 1/2 B de 30 pill. 2 fr.

VICHY

Admin : Paris, 22, boul. Montmartre. PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les aigreurs et digestions difficiles. — Sels de Vichy pour Bains. — Un Reçu pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy. — SUCRE D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon très-digestif.

Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du CONTROLE DE L'ÉTAT.

A Cahors : chez M. Dulac, pharmacien. — A Labastide-Murat, chez M. V.-E. Doumer, pharmacien.